



## AVIS PUBLIC

2335, route du Fleuve  
Les Éboulements (Québec)  
G0A 2M0

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ**  
par la soussignée, Linda Gauthier,  
directrice générale et secrétaire-trésorière  
de la susdite municipalité

**QUE** le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 7 juin 2021 à 20 h, qui se tiendra exceptionnellement par visioconférence, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située dans le développement résidentiel « Domaine de la Seigneurie », sur le lot 5 44 577 du cadastre du Québec, Les Éboulements.

**QUE** cette dérogation mineure portant le numéro **DM114-2021** consiste à :

- **Autoriser la construction d'une résidence avec une toiture à deux versants, une orientation (mono-pente) plutôt qu'une toiture à quatre versants, quatre orientations, dont trois doivent être visible de la rue, tel que stipulé par l'article 9,1 de l'annexe 6 « PAE du développement résidentiel de la Seigneurie des Éboulements phases I-II-III », du règlement de zonage 117-11 de la municipalité.**

Dans le cas où le conseil municipal déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

### **Procédures d'objections à la dérogation :**

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante [lindagauthier@leseboulements.com](mailto:lindagauthier@leseboulements.com) au plus tard le 4 juin 2021. Ces dernières seront lues lors de la séance le 7 juin 2021.

Une copie du document explicatif de la dérogation mineure est disponible en cliquant sur le lien suivant : [Document explicatif](#) ou sur demande au bureau de la municipalité au 2335, route du Fleuve, Les Éboulements.

**DONNÉ** aux Éboulements ce 21<sup>e</sup> jour de mai 2021.

---

LINDA GAUTHIER  
Directrice générale et secrétaire-trésorière